



## équité entre salariés

-----  
Par argusazure

Bonjour,

mon entreprise est une société française fille d'une holding cotée en bourse à l'étranger. Cette holding octroie tous les ans des RUS. (Actions gratuites) à tous les salariés de la société fille française sauf un salarié qu'elle veut voir partir à la retraite.

Ma question est: comment interpréter cela, peut-on considérer qu'il s'agisse d'une inéquité de traitement ou est-ce le droit de l'entreprise d'inciter ainsi le collaborateur à se retirer?

Merci ;)